



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

EVALUATION A MI-PAROURS DU PROJET DE MISE EN PLACE DU PROGRAMME NATIONAL DE VOLONTARIAT EN CÔTE D'IVOIRE

TERMES DE REFERENCES

1. Contexte

En 2013, le Gouvernement ivoirien à travers le Ministère chargé de la Jeunesse, a commandité une mission d'Etude de Faisabilité en vue de la mise en place d'un programme national de volontariat, avec l'appui du Programme des Volontaires des Nations Unies (PVNU) et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). L'étude a procédé à l'état des lieux du volontariat dans le pays et évalué les conditions de mobilisation de volontaires pour accompagner le processus de réconciliation nationale et la cohésion sociale, contribuer aux activités communautaires de réhabilitation et de construction, et participer aux actions de lutte contre la pauvreté.

Identifié comme initiative pertinente susceptible d'avoir une forte valeur ajoutée au regard des problématiques qu'il entend traiter notamment l'engagement civique d'une part et la participation des jeunes aux efforts de développement du pays d'autre part, et considérant les résultats produits par des programmes similaires dans la sous-région, le Gouvernement ivoirien a décidé avec l'appui du PNUD et du Programme VNU de mettre en place le « Programme National Volontariat en Côte d'Ivoire » placé sous la tutelle du ministère de la promotion de jeunesse, de l'emploi des jeunes et du service civique.

L'enjeu du Programme est de faciliter, entre autres, l'appropriation nationale de la problématique du volontariat comme outil d'engagement civique et la participation des jeunes aux efforts de développement du pays et l'accélération de l'atteinte des ODD en Côte d'Ivoire.

L'étude de faisabilité commandité par le Gouvernement a abouti à l'élaboration d'un document de projet d'Appui à la mise en place d'un Programme de Volontariat National en Côte d'Ivoire.

2. Description du projet

Officiellement lancé à Man le 11 juin 2016, le projet vise à travers la mise en place du Programme national de volontariat à appuyer la structuration et le renforcement de l'impact socio-économique de la mobilisation de volontaires dans les domaines prioritaires de développement de la Côte d'Ivoire, tout en contribuant à améliorer l'insertion socio-professionnelle des jeunes hommes et femmes.

De façon spécifique, il s'agit de : (1) mettre en place un cadre institutionnel du Programme National de Volontariat (PNV) et du système de recrutement, de gestion et d'administration des volontaires nationaux; (2) améliorer l'employabilité des jeunes hommes et femmes en leur offrant des opportunités d'expérience professionnelle et (3) contribuer au renforcement des capacités des réseaux d'organisations de jeunes à s'approprier, concevoir et mettre en œuvre les stratégies liées à la promotion du volontariat national et local.

Le projet s'étend sur la période de Juin 2016 à Septembre 2019. Il est conjointement financé par le PNUD le Programme VNU et l'Etat de Côte d'Ivoire à travers le Ministère de la promotion de la jeunesse, de l'emploi des jeunes et du service civique.

3. Objectif de l'évaluation

En étroite collaboration avec toute l'équipe du projet, les partenaires opérationnels du projet et les bénéficiaires, le Consultant- Evalueur aura à mener une évaluation à mi-parcours du processus de mise en œuvre du projet avec les objectifs suivants :

- Apprécier les résultats atteints par le projet, en se référant à son cadre logique ;
- Apprécier l'efficacité de l'approche méthodologique utilisée ;
- Evaluer le niveau de participation des partenaires et des bénéficiaires dans la réalisation du projet
- Sur base des points ci-haut, formuler des recommandations concrètes et spécifiques.

4. Critères d'évaluation et questions clés

4.1. Pertinence

- Est-ce que les différentes parties impliquées croient que le projet était approprié vis-à-vis du contexte ?
- Est-ce que l'équipe du projet a utilisé les stratégies les plus appropriés pour la mise en œuvre du projet ?

4.2. Efficacité

- Évaluer ce qui a été réalisé par rapport aux activités et résultats prévues ;
- Vérifier si les activités menées ont contribué à atteindre les résultats voulus ;
- Est-ce que les ressources (budget, personnel, matériels) du projet ont été bien utilisées par rapport aux résultats attendus ?
- Comment l'équipe a-t-elle fait le suivi de ce projet ?
- Évaluer les relations de travail de l'équipe du projet avec les partenaires, d'autres parties impliquées.

4.3. Durabilité

- Quelle est le degré d'acceptation et d'appropriation du projet par les communautés où il est mis en œuvre ?
- Est-ce que le projet a contribué à des changements durables ?

5. Méthodologie de l'évaluation

Le consultant devra établir le bilan à mi-parcours de des objectifs et actions du projet pour évaluer sa performance sur la base de :

- Analyse de documents
- Entretien avec les principales parties prenantes
- Enquête auprès des bénéficiaires directs et indirects : volontaires nationaux, structures d'accueil, communauté locale

Cette démarche permettra de disposer d'une connaissance précise et détaillée de l'évolution du projet.

6. Livrables

Il est attendu du consultant :

- Un rapport de démarrage

Le rapport doit être préparé par le consultant avant d'entamer la collecte de données complémentaires, après consultation de la documentation fournie et des premiers entretiens. Ce rapport doit fournir de façon détaillée, sa compréhension des TDR, comment chaque question d'évaluation obtiendra une réponse en indiquant la méthode, source de données, procédure de collecte de données.

Le rapport initial doit inclure le programme détaillé des tâches, activités de la prestation en désignant les personnes responsables et les moyens matériels prévus.

- Un rapport provisoire :

Le consultant doit soumettre aux parties prenantes, un rapport provisoire afin que celles-ci s'assurent de la prise en compte des normes de qualité.

- Un rapport final :

Un rapport en français (20 pages au plus hors annexes) et un sommaire de 5 page en français et en anglais.

Ce rapport doit faire ressortir les principaux résultats des investigations, les faiblesses et forces du projet ainsi que les recommandations. Son contenu doit correspondre aux prescriptions des termes de références de la mission.

7. Durée de la mission

L'évaluation se déroulera entre le mois de juin et le mois de juillet et s'étendra sur 20 jours ouvrés.

8. Gestion de l'évaluation

i. L'équipe de la coordination du projet

Elle est responsable de la gestion quotidienne de l'évaluation, à cet effet, elle :

- Assure le lien entre les acteurs clés et le consultant d spécialiste en suivi-évaluation
- Fournit au consultant le soutien administratif et la documentation requise,
- Garantit l'approche participative et transparente de l'évaluation.
- Apprécie et valide avec le consultant, les différentes étapes de la prestation
- Apporte son assistance à la collecte de données et supervise l'évaluation.
- Révise les rapports et s'assure que le rapport final répond aux normes de qualité.

ii. Les délégations régionales de volontariat :

- Apportent leur assistance à la collecte de données en prenant toutes les dispositions administratives nécessaires pour faciliter la prestation.

- Révise les rapports et s'assure que le rapport final réponde aux normes de qualité.

iii. Le PNUD et le PVNU en Côte d'ivoire :

- Participent à la rédaction et à la révision de l'ébauche des termes de références.
- Assure la sélection et le recrutement du consultant, gère les dispositions contractuelles, le budget et le personnel impliqués à l'évaluation ;
- Supervise la conduite de l'évaluation.

iv. Le ministère de la promotion de la jeunesse, de l'emploi des jeunes et du service civique :

- Participe à la rédaction et à la révision de l'ébauche des termes de références ;
- Participe à la sélection du consultant ;
- Apporte son assistance à la collecte de données requises

v. Le consultant national

Il exécute les dispositions contractuelles en accord avec les normes et directives étiques du Groupe des Nations Unies sur l'Evaluation (UNEG)

9. Profil du consultant

Le consultant devra répondre aux exigences suivantes :

- Justifier d'une formation en sciences sociales ou économiques ;
- Avoir au moins 5 années d'expérience dans la conduite d'évaluation externe de projet/programme et de développement ;
- Avoir une bonne maîtrise de la gestion axée sur les résultats des projets et programmes de développement ;
- Avoir une bonne connaissance du volontariat ;
- Disposer d'une excellente capacité d'analyse de synthèse et de rédaction ;
- Avoir une connaissance prouvée en gestion de cycle de projet ;
- Avoir une connaissance approfondie du contexte ivoirien en particulier des zones d'intervention ;
- Observer une indépendance vis-à-vis des parties impliquées et avoir une bonne connaissance et compréhension des exigences bailleurs ;
- Avoir une bonne capacité de communication.

La connaissance des procédures PNUD sera considérée comme un atout.

10. Paiement

- Rapport de démarrage : **20%**
- Rapport provisoire: **50%**
- Rapport final : **30%**

NB : Tous les rapports sont validés et certifiés par le Chef Projet avant paiement.

11. Modalité de soumission

Le dossier de candidature devra être constitués de :

i. Une offre technique incluant :

- La compréhension des TDR, la matrice d'évaluation et la méthodologie d'évaluation proposée ;
- Un chronogramme prévisionnel des tâches précisant les moyens humains et matériels affectés à chaque étape de la prestation ;

- Un résumé de l'expérience passée du consultant dans les évaluations de projets ainsi que les attestations de bonne exécution ;
 - Le Curriculum Vitae du consultant ;
- ii. **Une offre financière incluant :**
- Les honoraires du consultant
 - Les coûts liés aux ressources humaines et matériels impliquées

12. Critères et sous – critères d'évaluation des offres techniques

a) Le nombre de points attribués pour chaque critère et sous critère d'évaluation est le suivant :

N°	Critères et sous critères d'évaluation	Nombre de points
I.	Expérience du Consultant dans l'exécution de prestations de nature comparable : (5 prestations avec un résultat satisfaisant, 4 points par prestation)	20
II.	Conformité du plan de travail et de la méthode proposée aux Termes de référence	20
	a) Estimation du temps de travail	5
	b) Compréhension des TDR et pertinence de la note méthodologie	15
III.	Qualifications et compétence du Consultant	30
	a) Qualification et expérience générale (minimum 10 ans)	10
	b) Qualifications correspondantes à la tâche à accomplir (4 prestations semblables, 5 points par prestation)	20
	TOTAL DES POINTS	70

b) La note technique minimale requise est de 50 points.

Tout soumissionnaire dont l'offre technique n'aurait pas atteint au moins 50 points, sera éliminé et sa proposition financière ne sera pas analysée.

c) Evaluation financière

La formule utilisée pour déterminer les scores financiers est la suivante :

$SF = 100 \times F_m / F$, où SF est le score financier, F_m est la proposition la moins disante et F le prix de la proposition considérée

d) Evaluation finale

La notation finale sera la moyenne pondérée de la note technique et de la note financière avec les coefficients de pondération suivants : score technique (70%) et score financier (30%) ;

Les pondérations attribuées aux propositions techniques et financières sont :

T= 0,70 et F=0,30.

e) Les deux propositions doivent être placées sous plis scellés distincts et porter la mention :

CONSULTATION EVALUATION A MI-PARCOURS DU PROJET DE MISE EN PLACE DU
PROGRAMME NATIONAL DE VOLONTARIAT EN COTE D'IVOIRE.

- f) Les dossiers sont à déposer au bureau du PNUD Côte d'Ivoire à l'adresse :
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Angle Avenue Marchand, Rue Gourgas Plateau en face de la radio
01 BP 1747 ABIDJAN 01 COTE D'IVOIRE
- g) Toute proposition technique et financière transmise dans des enveloppes non scellées et pas séparées, seront rejetées.

Approuvé par :

Nom : **Atoum A. TCHAKPELE**, Coordonnateur du Projet de mise en place du PNVC

Signature :

Date :